



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 48939

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les attentes de personnes atteintes de myofasciite à macrophages, maladie contractée suite à l'injection de vaccins contenant de l'aluminium. Elle souligne qu'un vaccin "DTP" sans aluminium était commercialisé auparavant. Ce vaccin DTP étant obligatoire, il semblerait normal et juste que les parents puissent avoir le choix entre sa version "sans aluminium" ou "avec aluminium" avant de faire vacciner leurs enfants. Elle relaie donc la demande des membres de l'association E3M (entraide aux malades de myofasciite à macrophages) qui souhaitent que le vaccin DTP sans aluminium soit à nouveau commercialisé dans les meilleurs délais. Elle souhaite connaître sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Dans le contexte d'une possible perte de confiance de la population envers la vaccination, il est primordial de donner les meilleures assurances de sécurité des vaccins. La ministre des affaires sociales et de la santé est particulièrement attentive à la nature des adjuvants utilisés dans la fabrication des vaccins, en particulier les sels d'aluminium. Ceux-ci sont en effet à l'origine d'une polémique sur leur éventuelle implication dans la survenue de pathologies comme la myofasciite à macrophages. La ministre a donc saisi conjointement, en juillet 2012, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et l'institut de veille sanitaire (InVS) afin de faire un état des lieux sur les effets sanitaires, connus ou suspectés, des adjuvants à base d'aluminium entrant dans la composition des vaccins et sur l'apport des adjuvants dans la composition vaccinale. Les agences sanitaires interrogées ont rendu leurs conclusions le 1er octobre 2012. Elles reconnaissent que les vaccins à base d'aluminium sont à l'origine d'une lésion focale au niveau du point d'injection, qui constitue la myofasciite à macrophages dont la réalité n'est pas remise en question. L'expertise scientifique disponible à ce jour n'apporte toutefois pas d'argument pour une atteinte systémique secondaire responsable d'un syndrome clinique identifié. Selon la nature de l'antigène vaccinal, les adjuvants sont parfois indispensables pour obtenir ou améliorer la réponse immunitaire et ainsi protéger individuellement et collectivement les Français de maladies infectieuses aux conséquences importantes en termes de morbidité et de mortalité. Des travaux supplémentaires sont souhaitables sur les adjuvants, qui doivent permettre de poursuivre les campagnes de vaccination pour assurer la protection de la population contre des pathologies sévères, tout en s'assurant de la sécurité maximale des produits utilisés. La ministre souhaite la poursuite des travaux de recherche dans ce domaine. Elle a donc demandé à l'ANSM et à la direction générale de la santé (DGS) d'installer en toute indépendance un comité de pilotage associant des scientifiques de haut niveau et des représentants de l'association d'entraide aux malades atteints de myofasciite à macrophages (E3M) afin de restaurer une dynamique de recherche de qualité sur ce sujet. Le comité scientifique devant élaborer le protocole de recherche est constitué depuis mai 2013 et a commencé ses travaux. Il auditionne les experts et les représentants associatifs concernés. Par ailleurs, saisi par la DGS, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a remis mi juillet 2013 un rapport sur l'aluminium dans les vaccins qui conclut à une balance bénéfices risques favorable aux vaccins. Ce rapport a été rendu public et est consultable sur internet.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48939

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 943

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4924